Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_30-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 18 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
TARIFS 2026 - CENTRES MUNICIPAUX D'HEBERGEMENT COLLECTIF

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 DECEMBRE 2025

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE BOEDEC. Mme LE GAL. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme HEMON. M. LEBLOND. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. Mme MAHO. M. SCHEUER. M. CHAMBELLAND. Mme GALAND. Mme LE COZ. M. HENAFF.
Absents excusés :
M. MEGEL
M. LEGEAY donne pouvoir à Mme LE MOEL-RAFLIK
M. CILANE donne pouvoir à M. COQUELIN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme HEMON donne pouvoir à Mme LE GAL jusqu'à 18h11
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à Mme MORELLEC jusqu'à 18h37

Mme DUVAL est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme GALAND

La Ville de Lanester dispose d'une structure d'hébergement collectif à Penn Mané qui peut être mise à disposition des associations pour l'accueil de mineurs.

Cet hébergement est concerné par deux types d'utilisation :

* Stage en interne pour les associations lanestériennes

* Accueil d'une association extérieure dans le cadre d'un stage, d'une compétition ou d'un festival, avec ou sans valorisation financière.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_30-DE

Ces mises à disposition nécessitent l'intervention de plusieurs agents municipaux :

* Préparation des couchages (livraison puis nettoyage du linge pour la literie) : 2 heures
* Etat des lieux : 1 heure
* Nettoyage : 2 heures

Les tarifs proposés aux associations extérieures à la commune tiennent compte de ces contraintes et intègrent les orientations budgétaires fixant une augmentation de 1% des tarifs 2025 pour l'année 2026, soit :

Stage interne Associations lanestériennes	**gratuit**
Accueil Associations extérieures	**3.67 €/ couchage/nuit**

Les recettes seront versées au chapitre 70631 du budget 2025 de la Ville

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des politiques éducatives, de l'enfance de la jeunesse et des loisirs réunie le 3 Décembre 2025,

Considérant l'investissement en personnel communal pour le bon fonctionnement de cet hébergement,

Considérant les orientations budgétaires 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : VOTE pour 2026, le tarif proposé ci-dessus pour l'utilisation de l'hébergement collectif de Penn Mané.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)